Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5731

21.10.2025

Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues à l'annexe de la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil et à l'annexe I *bis* du règlement (UE) 2017/1770 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali

(C/2025/5731)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de MM. Malick DIAW (nº 1), Ismaël WAGUÉ (nº 2), Ibrahim Ikassa MAÏGA (nº 4) et Ivan Aleksandrovitch MASLOV (nº 6), personnes visées à l'annexe de la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil [1] et à l'annexe I *bis* du règlement (UE) 2017/1770 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de motifs d'inscription modifiés. Ces personnes sont informées qu'elles peuvent adresser au Conseil, **avant le 30 octobre 2025**, une demande en vue d'obtenir les motifs envisagés pour le maintien de leur désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 251 du 29.9.2017, p. 23.
[2] JO L 251 du 29.9.2017, p. 1.